

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/E1/132**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE SUIVI DU SCHEMA
TERRITORIAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET
SOCIALES CORSE 2014-2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Conformément au souhait exprimé par l'Assemblée de Corse à l'occasion de la délibération n° 16/187 AC du 6 septembre 2016 et à la volonté de la commission du schéma régional des formations sanitaires et sociales responsable du suivi, l'évaluation et l'ajustement du schéma au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), il était prévu de réaliser une évaluation à mi-parcours du schéma.

Cette évaluation comprenait notamment une enquête de recensement des besoins de 2017 à 2019 auprès des employeurs des secteurs concernés. Mais celle-ci, confiée à l'OREF puis au GIP Corse compétences n'a pu être menée à son terme par la structure qui a connu une réduction drastique de ses moyens humains passant de dix-huit agents à cinq début 2017.

Depuis le dernier trimestre de l'année 2017, la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Collectivité de Corse, en tant que chef de file du pilotage des formations sanitaires et sociales, a entrepris de réactiver le suivi du schéma régional des formations sanitaires et sociales en reprenant les travaux de recherche inachevés et en initiant d'autres démarches.

Cette évaluation s'appuie sur plusieurs réalisations :

- *Le travail sur le tableau de bord comme outil d'évaluation,*
- *Le recensement des besoins du secteur sanitaire et social,*
- *La réalisation d'enquêtes d'insertion professionnelle,*
- *La reconnexion des acteurs du secteur à l'occasion des tables rondes Cismonte/Pumont.*

La stratégie, vu le temps imparti, est de réaliser dans le même temps une évaluation du schéma en cours, mais également de construire aujourd'hui un diagnostic solide pour poser les bases du prochain schéma.

En évaluant dans le détail chaque action, il a été établi un diagnostic pour toutes les fiches.

Parmi les actions menées à bien on peut citer, la mise en place d'une veille juridique, la stabilité des opérateurs de formation par la mise en place d'agrément multiannuels, la collaboration avec l'Université, le Rectorat, l'ARS sur l'universitarisation des diplômes et l'ouverture de nouvelles formations, le partenariat interrégional afin de mutualiser les formations à faibles effectifs, la généralisation de modules en langue corse pour les formations sanitaires et sociales, la création de salles de simulation de soins dans les instituts de formation du sanitaire, et la

revalorisation des bourses sanitaires et sociales du supérieur.

Les filières paramédicales et de travail social conduisent à l'exercice de professions qui requièrent des qualités techniques et humaines. Une partie d'entre elles est universitarisée et donne lieu à la délivrance d'un grade universitaire.

Auprès d'un public très différent, personnes dépendantes, âgées et/ou handicapées, enfants et de leurs familles, personnes en situation d'exclusion, etc.. Ces métiers peuvent s'exercer à titre libéral ou en établissement public, ou privé, sanitaire, social ou médico-social, ou encore au domicile de la personne.

Ces secteurs font l'objet de réformes, comme la poursuite de l'universitarisation des formations et la réingénierie des diplômes du travail social ou encore l'instauration d'un service social des étudiants en santé et la création de nouveaux métiers.

Aussi, il est apparu essentiel de reconnecter tous les acteurs des secteurs sanitaire et social, surtout depuis la fusion des collectivités où la Collectivité de Corse se trouve en position d'employeur de travailleurs sociaux.

À travers ce schéma situé à la croisée de divers enjeux tels que l'accès à la formation, l'emploi, l'accès aux soins, la lutte contre la précarité et l'aménagement du territoire, la CDC vise par l'exercice de cette compétence deux niveaux de stratégie :

- 1) Maintenir et développer ces formations tout au long de la vie, pour tous et sur tout le territoire en les adaptant aux besoins des employeurs, des employés et des usagers et en tenant compte de l'évolution des métiers**
- 2) Utiliser la formation comme une solution pour répondre aux problématiques liées au social et à la santé et insérer ce schéma plus largement dans les politiques régionales de ces secteurs**

Ce deuxième niveau de stratégie impliquera un travail en synergie entre les différentes directions de la Collectivité de Corse impactées par la réflexion (orientation professionnelle, langue et culture corses, affaires sociales et sanitaires, aménagement et développement des territoires).

En conséquence, je vous propose de bien vouloir prendre acte de ce rapport et du document joint en annexe.